

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°20 – DA du 30/01/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Bibliothèque Numérique de Référence du Sillon Lorrain – adhésion du Bassin de Pompey au Groupement d'Intérêt Public créé pour le portage du projet Limédia

La mise en réseau des acteurs de la lecture publique, de compétence intercommunale, revêt plusieurs finalités. Elles ont notamment été réaffirmées en janvier 2016, lors de l'actualisation du Projet de territoire du Bassin de Pompey.

Il s'agit de :

- Participer à l'attractivité du Bassin de Pompey par le confortement des services et de la qualité de vie offerte aux familles,
- Initier des relations plus étroites entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux, pouvant aboutir à une contractualisation visant à optimiser les fonctionnements et les financements,

Accompagner l'actualisation de l'offre des équipements, notamment sur les enjeux numériques, au sein de la démarche du Sillon Lorrain (BNR).

Ce dernier axe d'intervention rejoint également les enjeux liés au schéma de développement du numérique sur notre territoire, au sein duquel il a également été positionné.

Au titre de ce double enjeu, le projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) porté par le Sillon Lorrain entre particulièrement en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Bassin de Pompey.

L'objectif du programme BNR, initié par le Ministère de la Culture, est d'aider les grandes collectivités à se doter de programmes numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan et par là-même :

- d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés),
- de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

La démarche d'obtention du label BNR a été engagée dès 2010-2011 par la ville de Nancy. Puis le projet a été successivement porté par le Grand Nancy et le Sillon Lorrain afin de faciliter la coopération à cette échelle.

La bibliothèque numérique Limédia.fr, qui a pour particularité d'associer de nombreux partenaires et d'être portée par plusieurs agglomérations, a ainsi été labellisée en 2013 et bénéficie d'un soutien de l'État, de la Région Grand Est et de l'Europe.

Le Pôle métropolitain du Sillon en assure la maîtrise d'ouvrage pour les éléments communs du projet (études, achats et développements pour la plate-forme de gestion et de publication du portail) alors que la mise en œuvre est confiée aux collectivités membres qui disposent de services de lecture publique : les villes de Nancy, Metz, Thionville et l'Agglomération d'Épinal.

La bibliothèque numérique Limédia.fr est un instrument mutualisant des infrastructures et des ressources documentaires acquises en commun et fédérant des collections conservées par les différents partenaires.

C'est ainsi un projet culturel innovant qui regroupe trois sites web culturels pour tous :

- « Limédia mosaïque » qui permet de consulter en ligne presse, livres, musique et autoformation (réservé aux adhérents des bibliothèques membres).
- « Limédia galeries », qui donne accès librement à des cartes postales anciennes, photos, livres anciens, ... conservés dans les bibliothèques du Sillon Lorrain.
- « Limédia kiosque », qui permet de consulter les journaux anciens de Lorraine numérisés.

La création d'un groupement d'intérêt public (G.I.P.), réunissant les collectivités fondatrices du Sillon Lorrain et les territoires associés, est apparue comme l'outil le plus adapté au portage de ce projet ambitieux et de sa déclinaison opérationnelle, à savoir :

- l'hébergement maintenance des serveurs et sites Limédia,

- l'accompagnement, conseil et aide à la mise en œuvre pour rejoindre et enrichir l'entrepôt numérique et les sites adossés,
- l'acquisition des ressources numériques mutualisées de Limédia Mosaïque et redistribution aux populations des membres du groupement,
- l'accompagnement, conseil sur les mutualisations et coopérations culturelles,
- le conseil et l'accompagnement à la formation des personnels des bibliothèques,
- la communication et la promotion mutualisées des sites Limédia.

Considérant l'intérêt pour le Bassin de Pompey de s'associer à la démarche initiée par le Sillon Lorrain, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à ce Groupement d'Intérêt Public créé pour le portage du projet Limédia.

Cette adhésion sera la première étape d'une feuille de route visant à devenir partie prenante du projet B.N.R. en mettant en œuvre à compter de 2020 :

- Une coordination plus soutenue des acteurs de la Lecture publique du territoire (médiathèques et élus référents) autour du projet.
- Un diagnostic technique des équipements, de leur capacité à intégrer l'infrastructure et des éventuelles évolutions nécessaires.
- La déclinaison, au sein de la Bibliothèque Numérique de Référence du Sillon Lorrain, d'un projet culturel propre au Bassin de Pompey, pertinent à son échelle, autour d'axes à débattre au sein de la coordination, axes tant culturels (mémoire industrielle, culture scientifique, valorisation de la création artistique locale, ...) que sociaux (réduction des fractures culturelles et numériques, publics éloignés de la lecture, ...).
- L'évaluation du coût du projet de raccordement à Limédia, et les possibilités de soutien financier par l'Etat.

Le raccordement à la plateforme numérique et l'accès à l'offre Limédia pourrait dans ces conditions être envisageable en 2021.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 16 janvier 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public Limédia telle qu'annexée à la présente délibération et décide d'y adhérer à compter du 1er janvier 2020.

DIT que conformément au cadre légal des GIP et au projet de convention constitutive ci-joint, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera représentée au sein du groupement d'intérêt public par :

- M. Laurent TROGRLIC (membre titulaire)

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200130-20-DE
Date de télétransmission : 12/02/2020
Date de réception préfecture : 12/02/2020

- Mme Renée HENRY (membre suppléante)

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération, en particulier la convention constitutive du GIP telle qu'annexée à la présente délibération.

S'ENGAGE à imputer les crédits nécessaires à l'adhésion au G.I.P. Limédia au budget primitif 2020 pour un montant de 2 000 €.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC